



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 octobre 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 Octobre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 Octobre 1996

**Dissolution de la SEMAT : annulation de garantie d'emprunt et  
transfert à la Ville d'un emprunt CREDIT LYONNAIS de 500 000  
F (Pépinière d'Entreprises)**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER,  
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,  
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,  
M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,  
Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Patricia LUCAS,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS,  
M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,  
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,  
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane ROUSSELLE,  
M. Claude VITELLINI

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 1996

### Finances Ressources Financières et Marchés

### **Dissolution de la SEMAT : annulation de garantie d'emprunt et transfert à la Ville d'un emprunt CREDIT LYONNAIS de 500 000 F (Pépinière d'Entreprises)**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 26 juin 1992, le Conseil Municipal avait garanti à 50 % un emprunt en 15 ans de **500.000 F** contracté par la SEM d'Aménagement du Technopôle de Noron Venise Verte (SEMAT) auprès du **Crédit Lyonnais**, finançant la construction de la Pépinière d'Entreprises avenue Salvador Allende à Niort.

La dissolution de la **SEMAT**, décidée par son Assemblée Générale extraordinaire du 23 septembre 1996, a pour effets immédiats, outre les transferts patrimoniaux :

- l'annulation de la garantie d'emprunt;
- le transfert de l'emprunt à la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider qu'au 1 novembre 1996 :

- a) la Ville reprenne l'emprunt Crédit Lyonnais n° 3335 021 V du 12 janvier 1993 contracté par la SEMAT, dont le capital restant dû est de **399.600,00 F** avant l'échéance annuelle du 31 décembre 1996, et qui est indexé sur le TIOP 12 mois, avec une durée d'amortissement restante de 11 ans.
- b) la Ville de NIORT demande l'annulation de sa garantie d'emprunt du 26 juin 1992 précitée ;

2) décider que les crédits suivants soient inscrits au budget annexe 1996 des opérations assujetties à la T.V.A. :

- capital : 399.600 F en recettes d'investissement ;
- intérêts : 28.000 F en dépenses de fonctionnement.

3) autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce transfert d'emprunt.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)